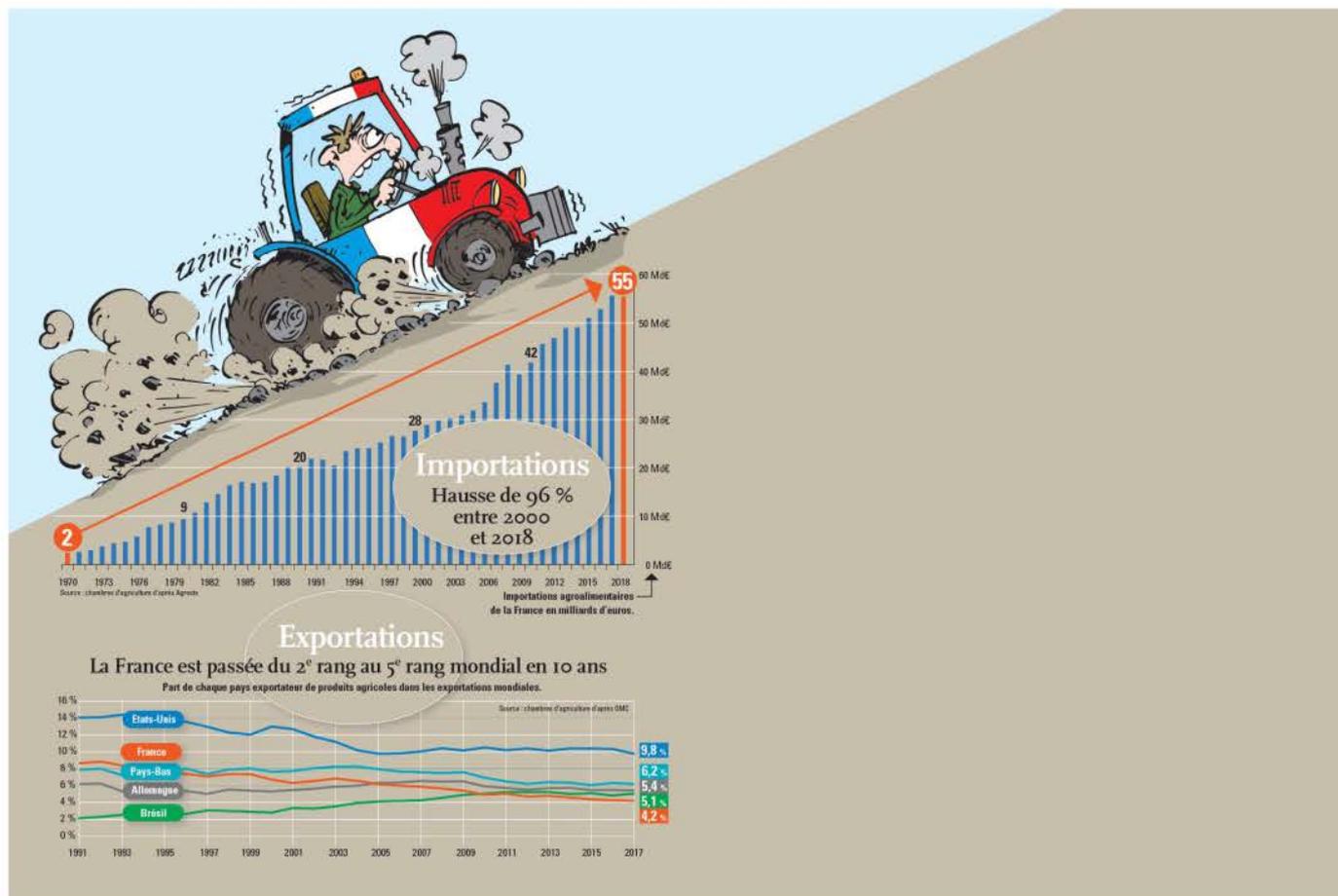


Compétitivité : Compétitivité

Dossier Pourquoi notre agriculture perd du terrain

réservé aux abonnés

31.12.19



La France importe de plus en plus et perd des places à l'exportation, son solde commercial ayant été divisé par deux en cinq ans. Pourquoi les produits français sont-ils moins compétitifs sur les marchés mondiaux ? Sur quels atouts notre agriculture peut-elle s'appuyer pour renverser la tendance ?

Le constat est unanime : la compétitivité de la France sur les marchés internationaux est en berne. Notre pays est passé au 5^e rang des exportateurs mondiaux, derrière les Pays-Bas, l'Allemagne, et le Brésil depuis 2012. « Le déclassement de la France est réel », commente Thierry Pouch, économiste et responsable du service études, références et perspectives des chambres d'agriculture (APCA).

Concurrence intra-européenne

De nouvelles puissances émergent telles que le Brésil, la Pologne, l'Espagne ou la Chine. « Il y a une réelle érosion de la compétitivité de la France, mais l'excédent commercial est toujours là », tempère

Thierry Pouch. Entre 2011 et 2017, il est passé de 12,5 milliards d'euros (en euros courants) à 6,4 milliards d'euros. La perte de compétitivité est tangible mais elle concerne surtout la zone intracommunautaire. À partir de 2012, le solde agroalimentaire avec les pays de l'Union européenne (UE) a entamé une chute vertigineuse, passant d'un peu plus de 5 milliards d'euros à seulement 343 millions d'euros en 2018. Alors que depuis 2009, l'excédent commercial avec les pays tiers est passé d'environ 1 milliard d'euros à 6,51 milliards d'euros en 2018.

La France reste tout de même le troisième exportateur au sein de l'UE, mais la situation intracommunautaire n'est pas homogène. Les produits français ont du mal à pénétrer les marchés des pays de l'Est. Nous exportons moins de 2 milliards d'euros vers ces derniers, alors que près de 13 milliards d'euros de produits agricoles et agroalimentaires sont expédiés vers les pays du Sud.

Alerter l'opinion

Avec son rapport d'information intitulé « La France, un champion agricole, pour combien de temps encore ? », le sénateur de Haute-Loire (LR), Laurent Duplomb, tirait la sonnette d'alarme en mai dernier. « À ce rythme, la France pourrait importer plus de produits agricoles qu'elle n'en importerait en 2023 », prévient le document. Notre solde commercial deviendrait déficitaire et « la sécurité alimentaire de notre pays pourrait être compromise ». Les importations couvrent une part de plus en plus importante de notre alimentation. Près d'un fruit et légume sur deux consommés dans l'Hexagone est importé, indique le rapport. En 2017, 34 % de la volaille et 25 % du porc l'étaient. Pour les produits laitiers, la valeur des importations a été multipliée par deux entre 2005 et 2017.

Déficit de compétitivité

Notre propre marché intérieur est donc menacé. « Entre 2000 et 2018, les importations ont augmenté de 96 %, confirme Thierry Pouch. C'est une menace pour les productions agricoles et leur présence sur le territoire. »

Selon la direction générale du Trésor(1), le recul marqué des parts de marché de la France à l'export résulte « d'un déficit de compétitivité qui expliquerait 70 % de la réduction du solde [commercial agricole et agroalimentaire] ». Même si notre pays reste une puissance agricole, certains choix nationaux plombent la performance de nos exploitations. Un des principaux facteurs identifiés est le dumping social auquel sont confrontées l'agriculture et l'industrie agroalimentaire. « En maraîchage, le coût horaire du travail est 1,7 fois plus élevé en France qu'en Espagne et 1,5 fois plus qu'en Allemagne », détaille Laurent Duplomb.

D'autres éléments sont pointés du doigt, comme l'augmentation des contraintes de production, dont l'exemple flagrant est l'arrêt programmé de l'utilisation du glyphosate, ou encore l'augmentation des charges de production. Selon l'indice des prix d'achats des moyens de production agricole de l'Insee (indice Ipampa), entre 2016 et 2019, le prix des intrants et de certaines charges de structure a augmenté de 4 à 7 % selon les filières. La tendance française à la surréglementation par rapport aux autres pays de l'UE, notamment sur le plan environnemental, ainsi que les choix faits au niveau national en matière de Pac sont d'autres facteurs qui semblent peser sur l'agriculture française.

Quels impacts ont réellement ces contraintes, quels sont les forces et les atouts sur lesquels les exploitations peuvent s'appuyer pour que la France garde sa place de puissance agricole ? C'est ce que la rédaction a décrypté pour vous.

Marie Salset

(1) *Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agroalimentaire ?* Trésor-éco, n° 230, octobre 2018.

« La loi sur l'alimentation a conduit à une surenchère »

Laurent Duplomb, sénateur de Haute-Loire (Les Républicains)

Quelles sont les principales causes de distorsion de concurrence pour l'agriculture française ?

On a l'habitude de dire que la plus importante, c'est la surtransposition des règles européennes à la française. Je pense que c'est un cocktail plus détonant que ça. Il y a aussi le coût du travail et l'augmentation des charges et, ajouté à cela, le dénigrement de l'agriculture par la société que l'on peut connaître en France. Ce sont des éléments qui positionnent notre pays sur une forme de danger vis-à-vis de ses concurrents. Les conséquences se font déjà sentir depuis plusieurs années. Notre excédent commercial a été divisé par deux en cinq ans, c'est énorme. Et ce principe qui veut que pour sauver la ferme France il faille aller uniquement sur la montée en gamme est pour moi une bêtise. Il faut de la qualité mais aussi que toutes les catégories sociales puissent manger français. La consommation de produits d'importation représente déjà quatre à cinq repas par semaine.

Vous mettez en cause la loi sur l'alimentation, pourquoi ?

Parce qu'elle n'est pas allée assez loin et elle a déçu le monde agricole de façon considérable. Elle a amené une surenchère sur les normes, l'environnement et les demandes sociétales. Elle ne parle que de la partie du produit en lien avec les ventes à la grande distribution. Mais, par exemple dans ma coopérative, le prix du lait est fixé en considérant les ventes aux grandes surfaces, celles à la restauration hors foyer et celles à l'exportation. Une vraie loi agricole, qui devait régler la question du revenu des agriculteurs, devrait prendre en considération tout ce qui vient impacter le revenu, les produits issus de tous les marchés, les charges, et en particulier les aléas, qu'ils soient climatiques, sanitaires ou de marché.

Tweeter